PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 4 juin 2018 à 20 heures à la salle du conseil située au 309, 4e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Rémi Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Sont également présents: Monsieur Richard Rémillard, inspecteur municipal et madame Claudette Aubé, dir. générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur Alain Talbot constate le quorum à 20 heures, souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la séance ouverte. Monsieur le maire précise à l'assistance les procédures qui s'appliquent à une séance du conseil municipal : les citoyens assistent à une séance et ils peuvent poser des questions ou observations lors des périodes de questions qui seront intégrées en début et en fin de réunion.

3. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-06-01: LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert et en ajoutant les points 15- F : Certificat «Ami des familles»
15- G : Affichage des heures d'ouverture au site des grosses vidanges

À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1.-Ouverture de la séance
2. Période de questions sur le fonctionnement
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4.-Adoption des résolutions de la séance du 7 mai 2018
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
   a) Remerciement du Club de l'Âge d'or
   b) Ristourne Caisse populaire
7. Administratif
   a) Renouvellement de la police biens et commentaires
   b) Suivi du budget
   c) Refinancement d'un montant de 31 900$ venant à échéance le 16 juillet 2018
   d) Avis de motion et dépôt du règlement sur les nuisances
   e) Avis de motion et dépôt du règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
8. Incendie
   a) Suivi d'un projet d'entente avec Saint-Philémon
9. Voirie
   a) Stationnement dans les rues et les rangs
   b) Nul
   c) Suivi de l'aide financière du 3ème Rang
   d) Suivi du mandat de construction de Martin Mercier inc
   e) Modification des travaux du 3ème Rang (ponceaux) et ajout au mandat de WSP
   f) Route Sirois-Segments 25 et 26 Demande d'aide financière pour plans et devis et travaux
   g) Demande de réfection 16ème rue
   h) Facture de France Thibault (Segments 25 et 26)
10. Eau
11. Eaux usées
   a) Demande de Rochette en disjonction d'instances
   b) Demande de réception définitive
   C) Facture de Sani-Etchemin
12. Loisirs
   a) Monitrices terrain de jeux
   b) Projet de Loisirs Montmagny (Laser Tag)

13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
   a) Confirmation de la vente de terrain à Guy Garant
   b) Suivi des travaux
   c) Mobilier urbain et abreuvoir
   d) Panneau d'interprétation et plaquettes
   e) Activité d'inauguration
   f) Facture du sciage du pavage
14. Résolutions diverses
   a) Demandes d'allocation à la naissance
   b) Demande de soutien pour organiser un service de garde
   c) Remerciements à monsieur Hugo Couette
   d) Achat de trousse Solutions Économfit
   e) Demande d'appui de la municipalité de Sainte-Lucie
   f) Dérogation mineure 3 Route du 5ème Rang
   g) Projet sur l'acériculture
   h) Échéancier des travaux de la 4ème Avenue et mandat du contrôle qualitatif
15. Varia ouvert
   a) Vérification Fêtes du 150ème
   b) Bénévoles Fête de la Pêche
   c) Semaine québécoise des personnes handicapées
   d) Suivi de la rencontre du 25 mai
   e) Table des maires du 150ème
16. Période de questions
17. Levée de la séance

4. APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

2018-06-02 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2018

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal du 7 mai 2018 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire-trésorière.
À l'unanimité.

5 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

2018-06-03: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Considérant que la liste des chèques portant le numéro de C1800192 à C18000248 inclusivement a été détaillée devant l'assistance, il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par madame Odile Blais et résolu que le paiement de ces comptes au montant de 216 737.38$ soit autorisé.
À l'unanimité

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2018-06-03.

Claudette Aubé

Claudette Aubé

6. CORRESPONDANCE :

A- Remerciement du Club de l'Âge d'or
La présidente du Club de l'Âge d'or adresse des remerciements pour le local prêté pour leurs activités

B- Ristourne de la Caisse populaire
La municipalité recevra une ristourne de 274.76$ sur ses opérations avec la Caisse populaire Desjardins du Parc des Appalaches.

7. ADMINISTRATIF :

A- Renouvellement de la police biens et commentaires
Une rencontre sera tenue avec notre courtier afin d'obtenir des informations supplémentaires sur les couvertures actuelles de la municipalité et sur celles également offertes.

B- Suivi du budget
Le suivi du budget est remis aux élus.

2018-06-04 : REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 31 900$ VENANT À ÉCHÉANCE LE 16 JUILLET 2018
Considérant les surplus accumulés et non affectés de la municipalité, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'affecter la somme de 31 900$ de ces surplus accumulés pour rembourser la totalité de ce prêt au montant de 31 900$ venant à échéance le 16 juillet 2018.
À l'unanimité.

2018-06-05 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES
Je, Guy Boivin, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté un Règlement sur les nuisances. Monsieur Guy Boivin fait le dépôt de ce règlement.

2018-06-06 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS
Je, Gaston Lessard, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté un Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Monsieur Gaston Lessard fait le dépôt de ce règlement.

8: INCENDIE :
A- Suivi d'un projet d'entente avec Saint-Philémon
Une rencontre se tiendra dans les prochains jours.

9. VOIRIE

A- Stationnement dans les rues et les rangs
Des indications seront ajoutées aux endroits requis.

B- Nul

2018-06-07 : SUIVI DE L'AIDE FINANCIÈRE DU 3ÈME RANG
Attendu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
Attendu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Ministère) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;
Attendu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;
Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
Attendu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
À l'unanimité.

D- Suivi du mandat de construction de Martin Mercier inc
Martin Mercier Inc a accepté de prolonger leur soumission pour les travaux prévus au 3ème Rang pour une période de 15 jours.

2018-06-08 : MODIFICATION DES TRAVAUX DU 3ÈME RANG (PONCEAUX) ET AJOUT AU MANDAT DE WSP
Considérant qu'il est possible de remplacer les murs de tête évasés des ponceaux à être installés lors des réparations du 3ème rang par des buses dont le coût est inférieur de 2 000$ par unité, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser cette modification aux travaux prévus et d'allouer un budget de 1 300$ à WSP si des modifications aux plans sont requises pour réaliser ces travaux.
À l'unanimité.

F- : Route Sirois-Segments 25 et 26 - Demande d'aide financière pour plans et devis et travaux
Les invitations pour réaliser les plans et devis et la surveillance ont été envoyées à trois firmes.

G- Demande de réfection 16ème rue
Dossier en suivi.

2018-06-09 : FACTURE DE FRANCE THIBAULT (SEGMENTS 25 ET 26)
Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'autoriser le paiement de la facture SPDM-1 présentée par France Thibault au montant de 3 449.25$ pour services professionnels dans le dossier des travaux de voirie des segments 25 et 26 de la Route Sirois.
À l'unanimité.

10 : EAU
L'eau est brouillée à certaines occasions en raison de l'arrosage du Parc et des travaux de réfection de la 4ème Avenue.

11 : EAUX USÉES

A- Demande de Rochette en disjonction d'instances
Les élus sont informés des procédures déposées par Rochette dans le dossier des eaux usées.

B- Demande de réception définitive
Le représentant de Roche a confirmé que les tests et essais requis pour conclure le dossier ont été faits.

2018-06-10 : FACTURE DE SANI-ETCHEMIN INC
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser le paiement de la facture 8040 présentée par Sani Etchemin Inc au montant de 584.94$ pour la vidange du poste de pompage numéro 3.
À l'unanimité.

12: LOISIRS

2018-06-11 : MONITRICES TERRAIN DE JEUX
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'engager Coralie-Jade et Angélica Montan-Bourgeois ainsi que Maggy Gaudreau aux postes de monitrices pour le terrain de jeux.
À l'unanimité.

B- Projet de Loisirs Montmagny (Laser Tag)
Activité non retenue.

13. PLAN D'ACTION D'AVENIR ET DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

A- Confirmation de la vente de terrain à Guy Garant
Monsieur Alain Talbot, maire, donne un suivi du dossier.

B- Suivi des travaux
L'aménagement se déroule et l'échéancier devrait être réalisé. Le pavillon sera installé le 15 juin et l'électricien pourra compléter ses installations électriques dans les jours suivants.

2018-06-12 : MOBILIER URBAIN ET ABREUVOIR
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de commander 8 bancs de monsieur Jocelyn Coulombe dont 4 avec dossier et 4 sans dossier.
À l'unanimité.

2018-06-13 : PANNEAU D'INTERPRÉTATION ET PLAQUETTES
Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé de madame Odile Blais et résolu de commander de l'entreprise Dumas Inc le panneau d'interprétation et le poteau style lutrin ainsi que les plaques requises pour identifier les donateurs pour les arbres et les plaques identifiant les partenaires qui seront fixées aux bancs du parc.
À l'unanimité.

E- Activité d'inauguration
En suivi.

2018-06-14 : FACTURE DU SCIAGE DU PAVAGE
Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser le paiement de la facture présentée par Di-Vert Sciage et Forage de béton au montant de 754.24$ pour le sciage du pavage.
À l'unanimité.

14. RÉSOLUTIONS DIVERSES

2018-06-15 : DEMANDES D'ALLOCATION À LA NAISSANCE
Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'accepter les demandes d'allocation à la naissance présentées par mesdames Rosalie Voyer et Laulie Marceau.
À l'unanimité.

B- Demande de soutien pour organiser un service de garde
Dossier en suivi.

C- Remerciements à monsieur Hugo Couette
Une lettre de remerciements et d'appréciation sera adressée à monsieur Hugo Couette pour l'excellence de son travail accompli lors de son stage en compagnie de l'inspecteur municipal.

D- Achat de trousse Solutions Économit
10 trousses ont été achetées et seront offertes aux citoyens au prix coûtant.

2018-06-16 : RÉSOLUTION DÉNONÇANT LE NON-RESPECT DE LA PROCÉDURE LÉGALE SUR LA MODIFICATION OU LA RÉVOCATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES PAR LA COMMISSION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE, le 3 avril 2017, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a annoncé de manière unilatérale, le transfert administratif des élèves de l'école de Sainte-Lucie à l'école Chanoine-Ferland dès l'année scolaire 2017-2018 et ce, sans avoir préalablement consulté le conseil d'établissement comme le stipule l'article 79 (1°) de la Loi sur l'instruction publique;
CONSIDÉRANT QUE le président de la Commission scolaire, monsieur Alain Grenier, a admis avoir commis cette erreur dans un courriel daté du 4 avril 2017 et s'exprimant ainsi : « Bonjour Madame Régnier, je suis vraiment peiné de la tournure des événements. Je connais votre engagement et votre dévouement exceptionnel, votre sens aussi de la communauté. Je me sens démuni ce matin, parce que je suis d'accord avec vous qu'on aurait dû convoquer un conseil d'établissement d'urgence et préparer la réunion publique avec vous. »;
CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire est un gouvernement élu;
CONSIDÉRANT QUE le non-respect par ce gouvernement de son obligation légale de consulter le conseil d'établissement sur la question de la modification ou de la révocation de l'acte l'établissement d'une école est inacceptable puisqu'elle constitue une entrave grave à la démocratie;
CONSIDÉRANT QUE, à ce jour, la Commission scolaire, comme gouvernement, refuse de s'amender et de prendre les mesures nécessaires pour réparer le préjudice qu'elle a causé;
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu
QUE la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy dénonce le non-respect par la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de la procédure légale sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école de Sainte-Lucie et qu'une telle situation est inacceptable en démocratie;
QUE la Municipalité demande à la Commission scolaire de réparer le préjudice qu'elle a causé par son manquement;
QUE la présente résolution soit transmise à M. Alain Grenier, président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et qu'une copie de cette résolution soit également transmise à M. Philippe Couillard, premier ministre, à M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à Mme Dominique Vien, ministre responsable du Travail et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, à M. Norbert Morin, député de Côte-du-Sud ainsi qu'à Mme Jocelyne Caron, préfet de la MRC de Montmagny.
Adopté à la majorité.

2018-06-17 : DÉROGATION MINEURE 3 ROUTE DU 5ÈME RANG
Monsieur Alain Talbot s'est retiré pendant le traitement de ce point à l'ordre du jour.
Considérant la demande de dérogation mineure pour l'installation de 2 silos à grains de 18 pieds de diamètre et d'environ 25 pieds de hauteur et installés sur une base de béton ayant une marge de recul avant d'environ 7,62 mètres pour le premier silo et d'environ 14,02 mètres pour le second silo alors que la marge de recul minimale pour un bâtiment agricole est de 50 mètres selon le tableau 1 du règlement de zonage numéro 02-90;
Considérant que l'installation de ces 2 silos ne causera de préjudices à aucun citoyen;
Considérant la recommandation des membres du Comité Consultatif sur l'Urbanisme;
Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser l'inspectrice en bâtiments à émettre le permis pour l'installation de 2 silos à grains de 18 pieds de diamètre et d'environ 25 pieds de hauteur et installés sur une base de béton ayant une marge de recul avant d'environ 7,62 mètres pour le premier silo et d'environ 14,02 mètres pour le second silo.
À l'unanimité.

G- Projet sur l'acériculture
En suivi.

H- Échéancier des travaux de la 4ème Avenue et mandat du contrôle qualitatif
L'ouverture des offres de prix pour le contrôle qualitatif pour les travaux de la 4ème Avenue se fera jeudi le 7 mai et le mandat devrait être confirmé le même soir lors d'une séance spéciale.

15. VARIA OUVERT

A- Vérification Fêtes du 150ème
Pour répondre à leur demande d'information, la cuve pour le feu de camp aura 12 pieds de diamètre.

B- Bénévoles Fête de la Pêche
Madame Odile Blais et monsieur Gaston Lessard seront bénévoles pour superviser l'activité de la Fête de la pêche.

C- Semaine québécoise des personnes handicapées
La semaine du 1er au 7 juin leur est dédiée «Ensemble, bâtissons une société plus inclusive».

D- Suivi de la rencontre du 25 mai
Les personnes présentes à cette rencontre ont été satisfaites des informations données par les représentants de la municipalité.

E- Table des maires du 150ème
Une invitation sera adressée aux maires de la région.

F- Certificat «Ami des familles»
Madame Odile Blais commente le certificat «Ami des familles» remis à la municipalité lors d'un 5 à 7.

G- Affichage des heures d'ouverture au site des grosses vidanges
Une pancarte sera installée sur la barrière affichant les heures d'ouverture.

15 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil et portent sur les sujets suivants: les dérogations mineures et l'eau brouillée.

2018-06-18 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de lever la séance, il est 22h42.
À l'unanimité.

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 mai 2018.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 3 juillet 2018.